COMMUNAUTÉ FRANÇAISE 8 ter

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1



DOSSIER PÉDAGOGIQUE

SECTION

HABILLEMENT - TECHNIQUES DE BASE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR

CODE: 521110S10D1

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement sur avis conforme de la Commission de concertation: 23 juillet 1993

HABILLEMENT - TECHNIQUES DE BASE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR

1. FINALITÉS

À l'issue de la formation de base, l'opérateur(-trice) en habillement possédera et exploitera les capacités, aptitudes et attitudes indispensables à la réalisation de vêtements simples de qualité en vue tant d'une insertion socio-professionnelle que d'un usage personnel.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Comprendre à la lecture et/ou à l'audition un texte en langue française du niveau de l'enseignement fondamental.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement de base (CEB) ou titre équivalent ou supérieur.

3. UNITÉS DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

3.1.

Intitulé	Classement de l'unité	Nombre de périodes	Codification de l'UF déjà approuvée	UF déterminantes
Habillement: techniques élémentaires	ESI Trans	160	521111U11D1	
Habillement: techniques d'exécution	ESI Trans	320	521112U11D1	x

NB: 1 période comporte 50 minutes.

3.2. Liaison entre les unités de formation

Habillement: techniques élémentaires

↓

Habillement: techniques d'exécution

4. MODALITÉS DE CAPITALISATION

Pour obtenir le titre d'«opérateur(trice) en habillement», le candidat sera en possession des attestations de réussite des deux unités de formation constitutives de la section.

5. TITRE DÉLIVRÉ

Certificat d'opérateur(trice) en habillement.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.